

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.10

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2013

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 138/2013 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2012
6. Préavis 139/2013 Comptes 2012
7. Préavis No 140/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du remplacement d'une des lames à neige
8. Préavis No 141/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement des collecteurs EU/EC en zone S au lieu dit « Pré Bugnon – Chemin des Raveyres »
9. Assermentation d'un Conseiller Municipal (M. R. Gerber)
10. Nomination du Président du Conseil
11. Nomination du premier vice-Président
12. Nomination du second vice-Président
13. Nomination de deux scrutateurs
14. Nomination de deux scrutateurs suppléants
15. Nomination de délégués à la commission du SDNL
16. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le président ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire, au boursier et à un petit public.

1. Appel

Présents : 40

Excusés : 15

2. Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013

Le Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013, approuvé par le bureau le 7 mai 2013, ne donne lieu à aucune remarque de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames et Messieurs,

Je vous fais part des principales occupations du bureau depuis notre dernière rencontre :

- La réunion annuelle avec les nouveaux arrivants dans notre village a eu lieu le 4 mai. C'est avec un plaisir renouvelé que j'y ai assisté.
- Le 7 mai, le bureau approuvait le PV de notre assemblée du 23 avril. Il nommait aussi une commission pour la mise à jour du règlement du Conseil communal suite à la révision de la loi cantonale. Le responsable est notre vice-président M. Dominique Glur, il est secondé par les 2 scrutatrices suppléantes : Mmes Martine Ecuyer et Sarah Vittoz. Une fois terminée, cette mise à jour sera discutée avec les responsables des législatifs de Cugy et Morrens, dans l'idée d'une harmonisation dans le cadre du projet de fusion de nos communes. Brétigny possédant un Conseil général, sera également associé aux discussions.
Une autre commission de notre conseil a également été nommée le 7 mai, elle rapporte ce soir au point 8 de notre ordre du jour. Elle est composée de MM. Yves Schwarz, convocateur, Albert Blaser, Valéry Martin, Yves Nicolet et Frédéric Saldarini membres.
Les préparatifs pour la sortie récréative du 15 mai ont été mis au point : 29 personnes sont inscrites pour la visite de la Scierie Zahnd et Enerbois à Rueyres, une quarantaine de personnes participeront au souper à Echallens.
- Le 25 mai, 14 conseillères et conseillers participent à la journée de présentation des projets du Nord Lausannois et des secteurs de l'agglomération Lausanne-Morges à l'Aéroport de la Blécherette.
- Le 9 juin : dimanche au bureau de vote : 2 fédérales, 4 cantonales.
Participation : + de 43 % à Froideville
39,5 % pour le canton de Vaud
39 % sur le plan Suisse.

Résultats pour les votations fédérales :	Froideville	Vaud	CH
<u>Election du Conseil fédéral par le peuple</u>	oui 163		
	non 403	71,2%	79,5%
			76,3%

<u>Modification de la loi sur l'asile</u>	oui 439	78,8%	70,7%	78,5%
	non 118			

Résultats pour les votations cantonales : Froideville Vaud

<u>Contrôle de la validité d'une initiative</u>	oui 396	75,7%	82,35%
	non 127		

<u>Récolte de signatures</u> (référendum facultatif)	oui 461	85,3%	83,22%
	non 66		

<u>Délai de vacances au Conseil d'Etat</u>	oui 492	95,1%	95,3%
	non 25		

<u>Cour des comptes</u>	oui 495	95,3%	94,88%
	non 24		

C'est par ces résultats stalinien que se terminent mes communications d'aujourd'hui. Je vous souhaite un bon été à chacun. J'espère que nous nous retrouverons beaucoup plus nombreux à la prochaine séance prévue **le jeudi 31 octobre 2013**.

J'ai terminé avec les communications que je voulais vous apporter ce soir, suscitent elles des remarques de votre part ? Il n'y en a pas, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles suscitent les réactions suivantes :

M. A. Blaser, concernant l'implantation d'une éolienne sur notre territoire, prend note qu'une mise à l'enquête publique d'un plan partiel d'affectation intercommunal sera publiée. Il aimerait savoir quelles communes sont concernées.

M. M. Pittet renseigne : il y a Corcelles-le-Jorat, Peney-le-Jorat, Villars-Tiercelin, Jorat-Mentue, Poliez-Pittet et Froideville.

Le Président, concernant sa proposition au sujet du jardin du souvenir, rappelle qu'il avait demandé, en se faisant le porte-parole de plusieurs habitants de Froideville, la libre possibilité d'y apposer des plaquettes commémoratives ou non. Il prend acte que la Municipalité ne désire rien changer de ce qui avait été prévu.

5. Préavis No 138/2013 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2012

M. P.-A. Barraz lit les conclusions du rapport de la commission de gestion, chaque Conseiller l'ayant reçu en intégralité avec la convocation : sous réserve du rapport de la commission des finances, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le « Rapport sur les activités 2012 »
- d'approuver le rapport des « Comptes de l'exercice 2012 »
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2012.

Le Président suggère de donner lecture du rapport de la commission des finances au point suivant de l'ordre du jour qui concerne les comptes. En remerciant la Municipalité du grand travail effectué il espère que chacun a eu soin de le lire attentivement car il renseigne sur beaucoup de détails concernant notre commune. Il ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis 138/2013 chapitre par chapitre.

M. A. Blaser, concernant le chap. 8.10, p 41, s'étonne du projet de recherche d'eau mandaté à un bureau d'hydrogéologue. Il se souvient avoir fait partie d'une commission pour ce travail et est surpris de ne pas être au courant de ces investigations.

M. J. Matti Keller explique que ces recherches sont préliminaires et prévues au budget. Il pense qu'une commission sera nommée au moment où un préavis sera présenté au Conseil pour l'entreprise d'un captage d'eau pour autant que les investigations soient probantes. Il n'a pas connaissance d'une commission existante.

Le Président évoque la possibilité de l'existence d'une telle commission mais elle datait d'une autre législature.

M. A. Blaser pensait être encore en fonction et déplore n'avoir pas été consulté avant de contacter un hydrologue.

M. M. Pittet demande de ne pas aller trop vite en besogne car pour l'instant on se renseigne pour évaluer s'il y a de l'eau dans cette région du Bucly et si cela vaut la peine de la capter. Si la recherche est positive, il faudra engager des fonds pour payer les travaux de recherche plus importante et de captage. Un préavis sera établi et soumis avec rapport de la commission ad hoc et des finances comme d'habitude.

M. P.-A. Barraz demande s'il s'agissait d'une commission municipale ou ad hoc.

Le Président se souvient que dans une législature plus ancienne, la nécessité de trouver de l'eau sur le territoire de la commune s'était déjà fait sentir. C'était sous l'égide d'un autre municipal et l'étude n'avait pas abouti.

M. A. Miéville, p. 43 dans le tableau des crédits accordés par le Conseil communal au 31.12.2012, s'étonne que pour la nouvelle déchèterie le crédit accordé était de fr. 875'000,- et le chiffre des dépenses dépasse le million. Il en demande explication.

M. M. Girod explique que le tableau reflète les chiffres en l'état connu de la commune au 31.12.2012. Il manque certaines données (subventions, reliquat de travaux à entreprendre). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Le Président ouvre une discussion générale concernant le rapport de gestion pour notre commune durant l'année 2012.

M. A. Miéville a une question qui concerne la gestion et les finances : S'il se rapporte à la p. 24 du rapport de gestion, il y figure en résultat 2012 une perte de fr. 92'439,04 sans commentaires de la Municipalité. Or en consultant les comptes, il constate que l'on pourrait aussi parler d'un bénéfice fr. 1'500'000,- en tenant compte des attributions aux réserves et autres, ce qui lui fait dire que la situation financière n'est pas si mauvaise.

M. M. Pittet explique que ce bénéfice est constitué de sommes à transférer sur des comptes affectés. Il provient essentiellement de l'augmentation de la taxe d'épuration et de recettes aléatoires comme taxes pour les nouvelles constructions. Il ne peut pas être affecté au ménage communal. En faisant abstraction de ces comptes extraordinaires, on se rend compte que le budget qui annonçait une perte de presque fr. 400'000,- aurait été assez proche de la réalité.

M. P.-A. Barraz relève que la commission de gestion s'est préoccupée de ce sujet et se réfère au premier chapitre de la p. 3 de son rapport.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que le préavis No 138/2013 concernant le rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2012 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents. (Pas d'avis contraire et pas d'abstention).

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2012
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité.

6. Préavis No 139/2013 comptes 2012

Mandaté par **M. Ph. Weibel** absent, **M. P. Lancoud** nous fait part des conclusions de la commission des finances en relevant entre autre la nécessité de réagir pour ne pas trop creuser de trous. La commission attend les propositions de la Municipalité cet automne et annonce une hausse certaine du taux d'imposition.

Le Président ouvre une discussion en proposant de parcourir les comptes de l'exercice 2012 page par page.

M. A. Miéville remarque, p. 7 un amortissement complémentaire de fr. 129'833,- au compte 9141.36 trottoir route du Chalet-à-Gobet qui provient du supplément de la réserve eau.

M. A. Blaser, p 8, s'étonne que l'on amortisse la chaudière à gaz au bâtiment de l'administration.

M. M. Pittet se réfère au préavis qui date de 2008 sur lequel un amortissement fixe de fr. 2'625,- par année a été voté par le Conseil.

M. J.-M. Porchet, p 10, relève avec satisfaction les taux de renouvellement des hypothèques. Il demande si la réflexion a été faite pour transformer rapidement les emprunts à terme fixe à 3 ou 6 mois car les taux montent. Il propose d'établir un calendrier des échéances, à 5 ans ou à 7 ans.

M. M. Pittet affirme qu'une réflexion est faite, qu'il s'agit d'attendre le coût réel du collège pour pouvoir prévoir une période d'un emprunt, qu'actuellement on travaille toujours au taux Libor qui est très souvent en dessous de 0,7%, que le taux pour les communes n'est pas le même que celui pratiqué auprès des privés. Il remercie cependant du conseil donné.

M. Y. Nicolet, p 13, demande ce que représente le compte No 9282.16 impôts à rembourser.

M. M. Pittet explique qu'il s'agit d'une réserve pour l'avenir en cas de mauvaises surprises, au moment des comptes de la péréquation, il peut y avoir des corrections en notre défaveur.

M. Y. Nicolet, p 33, découvre une augmentation des charges de fr. 26'297,50 suite à la maladie de M. Gerber et s'étonne qu'il n'est pas fait cas du remboursement des assurances comme c'est le cas pour d'autres employés.

M. M. Pittet rappelle que M. Gerber est un fournisseur de prestations à la commune. Une facture globale de son temps de travail est présentée pour une année. En cas de maladie, les heures sont dues en fonction d'un contrat. En fin de sa fonction de boursier un décompte sera fait qui établira la situation. Cela paraîtra dans les comptes 2013.

Arrivé à la p. 53, **le Président** signale la lettre de l'organe de contrôle des comptes de la commune et propose à la consultation le fascicule à transmettre aux hautes instances cantonales. Il ouvre une discussion générale. La parole n'est pas demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que les comptes 2012 sont acceptés sans avis contraire ni abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2012 ainsi que les compléments de budget, les amortissements, attributions et dissolution de réserves.

Il ressort du rapport que les comptes 2012 laissent apparaître

une perte de fr. 92'439,04

alors que le budget 2012 prévoyait un déficit de fr. 390'504,00.

7. Préavis 140/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du remplacement d'une des lames à neige

Par la voix de **M. M. Ducommun**, la commission ad hoc donne connaissance de son rapport qui est ainsi résumé : s'étant renseigné sur la nécessité du remplacement d'une lame à neige, elle approuve le choix de la Municipalité et conclut en demandant à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté, sous réserve de l'avis de la Commission des finances.

M. P. Lancoud, mandaté par **M. Ph. Weibel** absent, donne lecture du rapport de la commission des finances qui s'est inquiétée des raisons du choix d'un produit autrichien et s'est assurée du service après-vente. Ayant contrôlé que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de fr. 30'000,-, ladite commission propose en conclusion à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas sollicitée, il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis municipal est accepté tel que présenté à une forte majorité. Il y a une abstention et pas d'avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 18'000,- pour le remplacement de la lame à neige
2. de financer cet achat par les liquidités courantes
3. d'amortir cette lame à neige sur 10 ans

8. Préavis No 141/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement des collecteurs EU/EC en zone S au lieu-dit « Pré Bugnon – Chemin des Raveyres »

M. Y. Schwarz, rapporteur donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui se résume ainsi : Ayant fait modifier le texte du préavis sur certains détails, ladite commission a demandé que le géomètre désigné soit mis en concurrence avec d'autres ingénieurs. Sous réserve de la présentation d'autres soumissions pour le poste de géomètre, la commission ad hoc propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que corrigé.

Par la voix de **M. P. Lancoud**, la commission des finances fait part de son rapport qui se résume ainsi : Ayant reçu réponse à ses questions, la commission prend note qu'une partie du financement sera prélevée à la réserve épuration, et propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté vu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de fr. 300'000,-.

M. J.-M. Keller donne suite à la demande de la commission ad hoc : après avoir expliqué la manière dont les honoraires sont évalués pour un tel préavis pour les conduites d'EU/EC, il donne le résultat de son investigation auprès d'un autre bureau d'étude Rossier ingénieur géomètre officiel à Aubonne : - Pour les mêmes travaux, il obtient 298 heures (2 heures de moins que l'entreprise Courdesse) pour un total de fr. 43'200,- (taxes comprises). Il explique ensuite les nombreux avantages que la commune a à contacter toujours le même géomètre qui connaît bien le village et qui de plus nous accorde un rabais de 15%.

M. A. Miéville est surpris du procédé proposé d'amortir en une fois les travaux par prélèvement à la réserve épuration.

M. M. Pittet explique que cette façon de procéder a été choisie en 2012 pour soulager le budget des années futures, grâce au gros montant de la réserve épuration et à la rentrée des taxes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée que le préavis No 141/2013 est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

1. d'autoriser la Municipalité de Froideville à réaliser le projet tel que présenté
2. de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 265'000,-
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
4. d'amortir cet investissement par prélèvement à la réserve épuration.

9. Assermentation d'un Conseiller Municipal (M. R. Gerber)

Après avoir remémoré les circonstances qui ont affectés notre Municipalité : la démission subite de M. P. Ethenoz pour des raisons de santé, **le Président** procède à l'assermentation de **M. Rolf Gerber** élu tacitement le 21 janvier 2013. Il pourra ainsi prendre sa fonction au sein de notre Conseil Municipal dès le 1^{er} juillet prochain.

Etant donné l'avance de la soirée et dans le but de libérer les membres de la Municipalité, **le Président** propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

16. Propositions individuelles et divers

M. A. Bouhedja, au sujet du projet futur d'implantation d'éolienne sur notre territoire propose de faire venir à Froideville un film présenté par une association : «Que du vent » afin de documenter notre population de manière objective.

M. M. Pittet prend note de la proposition qu'il trouve un peu prématurée. Après avoir expliqué la position de la Municipalité par rapport à la politique future en matière de sources d'énergie et de nos besoins, il assure que proposition sera faite de manière démocratique, en temps voulu, en donnant la parole à tous.

Mme J. Schürch soutient la proposition faite de donner de l'information au sujet de l'implantation d'éolienne et aimerait lancer un débat public.

M. M. Pittet confirme la position actuelle de la Municipalité. Il accueille cependant toute intervention à titre privé.

M. A. Bouhedja, attentif à ce qui se passe dans d'autres communes craint qu'il n'y ait finalement pas qu'une éolienne implantée sur notre territoire pour des raisons d'accès ou autres intérêts.

M. J.-F. Thuillard assure qu'aujourd'hui, sur Froideville, il n'est prévu qu'une éolienne, car une distance est nécessaire entre deux machines. Une éolienne ne peut pas être construite sur une propriété privée et n'est possible que sur du terrain d'utilité publique. Le plan directeur cantonal en prévoit une au fond du pâturage, c'est pour l'instant le seul projet sur notre territoire.

M. M.-H. Schwab, toujours soucieux de faire des économies d'électricité, propose toutes sortes de solutions en présentant une panoplie d'appareils et de trucs qui permettent de réduire notre consommation à titre privé ou communal.

M. P.-A. Barraza, fait d'autres propositions à ce sujet. Il suggère au bureau d'ajouter à l'ordre du jour du prochain Conseil une rubrique : « vente et divers ».

M. J.-M. Keller, au sujet de l'éclairage public, rappelle qu'un projet d'élaboration d'un plan directeur est en cour avec la Romande énergie et estime qu'il est sage d'attendre le résultat de cette investigation avant de pouvoir faire des plans à plus long terme en matière d'économie. A titre privé il accueille la solution d'éteindre complètement les appareils mais relève les désagréments que cela peut engendrer.

M. M.-H. Schwab est conscient que ce n'est pas toujours aisé mais encourage de le prévoir le plus possible.

M. Ph. Heller, au sujet des nouvelles constructions sur le Pont, cherche des éclaircissements réglementaires en ce qui concerne la distance entre les bâtiments notamment au niveau des balcons.

M. M. Pittet répond que la construction est correcte au niveau du règlement. Il regrette que personne ne soit intervenu au moment de la mise à l'enquête. Un arrangement aurait peut-être été trouvé avec le promoteur pour éviter le désagrément que présente le balcon.

Mme J. Schürch s'étonne que la commission qui contrôle les constructions ne réagisse pas.

M. M. Pittet affirme qu'il s'agit d'une règle générale sur les constructions qui ne concerne pas que Froideville : tous les balcons qui n'ont pas de pilier ne comptent pas dans le calcul du COS.

M. Ph. Heller raconte une anecdote observée à Verbier, visant à démontrer qu'il devrait y avoir nuance entre la lettre et l'esprit : les limites de construction ne sont pas imposées en ce qui concerne les sous-sols. Il y a actuellement des constructions qui occupent le 100% de la parcelle sur trois étages en sous-sol.

Il n'y a pas d'autre proposition individuelle, **le Président** clôt la discussion. Après avoir libéré la Municipalité en la remerciant d'avoir répondu à nos questions, il revient au point 10 de l'ordre du jour en passant la parole au 1^{er} vice-Président :

10. Nomination du Président du Conseil

M. D. Glur propose de continuer sur le thème d'énergies renouvelables en l'absence de la Municipalité en passant aux élections statutaires du bureau. Par un très joli texte, il tente une synthèse de différents éléments recueilli sur « l'Olivier » aboutissant à l'information attendue : notre Président maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions. Selon le règlement du Conseil, la nomination se fait au bulletin secret :

Bulletins délivrés :	40	Bulletins rentrés :	40
		Bulletins blancs :	4
		Voix éparses	4

M. Olivier Martin est élu avec 32 voix

11. Nomination du premier vice-Président

M. Dominique Glur actuellement en place maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition

Bulletins délivrés :	40	Bulletins rentrés :	40
		Voix éparses	3

M. Dominique Glur est élu avec 37 voix

12. Nomination du second vice-Président

M. Marc-Henri Schwab, actuellement en place, est candidat. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletin délivrés :	40	Bulletins rentrés :	40
		Bulletin blanc :	1
		Bulletin nul :	1
		Voix éparses :	2

M. Marc-Henri Schwab est élu avec 36 voix.

13. Nomination de deux scrutateurs

MM. Claude Dussez et Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

A main levée et à l'unanimité l'assemblée reconduit ses deux scrutateurs dans leur tâche.

14. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mmes Martine Ecuyer et Sarah Vittoz restent candidates. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'assemblée accepte de se prononcer à main levée. C'est à l'unanimité que les deux scrutatrices suppléantes sont reconduites.

15. Nomination de délégués à la commission du SDNL

Le Président explique qu'il y a lieu de nommer cinq délégués de notre commune au sein du SDNL pour nous représenter dans les discussions qui auront lieu pour le développement du nord lausannois. Sont candidats :

Mmes Sarah Vittoz	MM. Vincent Cuendet	Peter Lehmann
Sabrina Dussez	Pierre Lancoud	Jean-Marc Porchet
		Jean-Luc Stadler

Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président propose que les cinq personnes qui auront le plus de voix soient nos cinq représentants, les deux autres seront suppléants.

Au scrutin de liste : sont élus :

1. Mme Sarah Vittoz	38 voix
2. M. Vincent Cuendet	30 voix
3. M. Pierre Lancoud	30 voix
4. M. Jean-Marc Porchet	29 voix
5. Mme Sabrina Dussez	27 voix

Suppléants :

M. Peter Lehmann	22 voix
M. Jean-Luc Stadler	20 voix

Le Président salue cette nouvelle délégation et les remercie de leur engagement. Il souhaite que les délégués qui nous représentent dans des diverses associations comme l'AET, ASICE et SDNL renseigne le Conseil par un petit rapport de ce qui se discute dans ces différentes représentations.

A la question d'un conseiller Mme Alice Henry donne le programme de l'inauguration du nouveau collège : Rendez-vous le 28.06.2013 vers 15h.45, discours à 16h.00, visite des locaux vers 17h.30 et verrée jusqu'à 18h.30 environ. Toute la soirée n'est en principe pas monopolisée.

M. P.-A. Barraz demande si la salle des commissions pouvait être équipée d'un tableau noir ou d'un moyen de communiquer.

M. P. Lancoud en complément demande s'il y a la possibilité d'insonoriser ladite salle des commissions.

Le Président donne quelques informations au sujet de la fusion : les commissions thématiques rendent leur travail au « Copil » (Comité de pilotage) formé des 4 présidents des conseils généraux et communaux et des 4 syndics. Dans le courant de l'été et début de l'automne le projet de convention sera préparé. Puis des séances d'informations seront organisées dans les villages respectifs. La Convention sera présentée à la population entre novembre et décembre 2013. Pour les Municipalités la votation interviendra entre janvier et février 2014. Pour les Conseils avril et mai 2014, les 4 communes voteront en même temps, le même soir et c'est alors que nous saurons si la Convention de fusion est soumise à la population. C'est elle qui aura le dernier mot en automne 2014. C'est un énorme travail intéressant mais qui prend du temps.

M. M.-H. Schwab annonce que le Wifi a été installé dans le salle du 700^{ème}.

M. P.-A. Barraz est septique quant à l'utilisation de notre plate-forme informatique au vu des expériences rencontrées au sein de la commission de gestion qui l'utilisait en tant que pilote. Il y a d'autres moyens plus simples d'emploi.

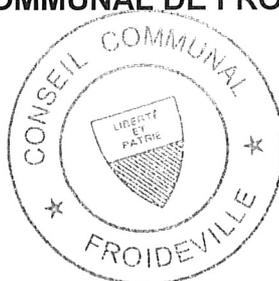
La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h.30 après nous avoir souhaité un bon été.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin



La Secrétaire



Antoinette Mathey



Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 9 juillet 2013